

Entre Gadeau et Gamaye

PLASSAC

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE PLASSAC - JANVIER 2012

N° 82

*Une retraite
bien méritée*

p.2

*Les nouveaux
boulangers
de Plassac*

p.6

*Le Dossier :
accessibilité
de la voirie et
des espaces
publics*

p.7

*Coucher de soleil hivernal
sur le port de Plassac*

Photo : Christian MICHEL





Chères Plassacaises, Chers Plassacais,

Pour notre commune, l'année 2011 aura été riche de projets et de réalisations.

Au programme, la pose de nouvelles plaques de rue, le lancement des jardins partagés, la mise en route du plan local d'urbanisme,

l'achat d'ordinateurs pour l'école, le changement du chauffage de la cantine... Et, comme je l'indiquais le jour de la présentation des vœux, tout ce travail de l'ombre dont des demandes imposées par les services de l'Etat (comme l'accessibilité) a pu être réalisé par une équipe municipale engagée pour vous faciliter et vous améliorer le quotidien.

Pour 2012, l'objectif reste ambitieux : il s'agit d'abord de finaliser ce qui n'a pu l'être l'année passée faute de subventions dans les temps (comme la réfection de certaines routes) poursuivre le PLU, mener à bien l'effacement des réseaux pour l'entrée nord (prévu courant mars). Sont également à l'étude l'aménagement du port, la mise en place d'une piste cyclable, la rénovation de la villa Matilde...

De beaux et nombreux projets, mais qui, comme je l'ai précisé lors des vœux, dépendent pour certains en grande partie de finances et de subventions (comme pour le futur salon de coiffure).

Enfin, l'équipe municipale travaille également sur une meilleure visibilité et attractivité de Plassac via le site internet de la commune, qui va faire peau neuve prochainement, afin d'être plus pratique et riche en informations. Nous sommes aidés dans cette tâche par l'agence eden, agence de communication récemment installée à Plassac. La nouvelle maquette de ce petit journal est aussi le fruit de leur collaboration. J'espère que vous prendrez plaisir à le lire.

Oui, Plassac est une commune dynamique, où il fait bon s'installer et bon vivre. C'était vrai en 2011, cela le sera encore davantage en 2012. Toute l'équipe municipale et moi-même y travaillons ardemment.

En attendant, je vous souhaite à toutes et tous, une très bonne et heureuse année !

Martine GOUTTE
Maire de Plassac

Les vœux de Mme le Maire

MM. PLISSON, Député de la circonscription, LORIAUD, Conseiller Général du Canton, BALDES, Président de la C.C.B., GERGAUD, Percepteur de Blaye, les représentants de la Gendarmerie et des Sapeurs-pompiers ainsi que de nombreux élus des communes voisines avaient tenu à être présents. Cela a contribué à donner un éclat particulier à cette sympathique manifestation. Mme le Maire a pu ainsi dresser un rapide bilan des actions menées au cours de l'année écoulée et dévoiler à la nombreuse assistance présente les principaux projets actuellement en cours de réflexion, insistant notamment sur la conduite du P.L.U., projet pour lequel les Plassacais seront régulièrement informés et associés.

Après avoir souhaité à ses invités une excellente année 2012, Mme le Maire leur a proposé de partager un moment convivial en dégustant les galettes des rois préparées par nos nouveaux boulangers, Mme FARFIER-MILLE s'étant vu confier la préparation du punch...

Une retraite bien méritée !



Mme le Maire, Martine GOUTTE, M. Gatien FELLONNEAU et M. Christian MICHEL, n'ont pas eu beaucoup de difficultés pour vanter les qualités de Daniel RENOU lors de la réception organisée le 15 janvier dernier pour fêter son départ en retraite.

Une parfaite connaissance de la commune, une gentillesse exemplaire, une bonne humeur à toute épreuve ainsi qu'une loyauté indéfectible envers les diverses municipalités, telles sont les principales qualités que Daniel RENOU a offert à la commune de Plassac durant ses 34 ans de bons et loyaux services. Accompagné de son épouse et d'une de ses filles, il fut très ému en ouvrant ses nombreux cadeaux : une magnifique montre, une canne à pêche pour s'adonner à l'une de ses passions, ainsi qu'un très bel ouvrage sur les oiseaux. Bonne retraite !



Samedi 3 décembre dernier, de nombreuses animations étaient proposées tout au long de l'après-midi, témoignages de la solidarité de la Commune pour le Téléthon. Hélas, le temps, lui, n'était pas de la partie et aurait pu se montrer plus clément pour ce bel événement...

Les quelques participants au défi « parcours-santé » étaient donc bien courageux car le temps était particulièrement glacial.

Finalement et curieusement, c'est au moment de l'apéritif que la salle polyvalente s'est peu à peu remplie. L'occasion d'assister à une remarquable adaptation de « Blanche Neige » proposée par les Ateliers du Mascaret, puis à une démonstration de danse animée par les Rats de Cave. La bourse aux jouets, organisée par les Reflets de l'Estuaire, permettait de faire des emplettes à bon marché. Les boulistes et les tennismen étaient également présents en nombre.

Philippe LOIRAT connaissait son habituel succès avec ses caricatures « expressives ».

Avant de passer à table, Thierry LACLAU, assureur à Plassac et partenaire de la manifestation, remettait un chèque au profit de l'Association Française contre les Myopathies (soit 1 € par km effectué durant l'épreuve sportive). Un grand merci à lui... Le moment du repas concocté par l'ACCA arriva ensuite, le Président Jean-Pierre LABICHE et son équipe étant particulièrement à l'aise derrière les fourneaux. La soirée était animée par Jean-Christophe ROUMANIE, lequel a maintenu une fort belle ambiance jusqu'au bout de la nuit, avec en clou du spectacle, l'intervention de Magic John, un magicien... coquin.

Le plus important, quand même, est d'avoir pu, quelques jours après, remettre la somme de 2.208,20 € aux organisateurs du Téléthon. Merci à l'ensemble des bénévoles, sportifs, volontaires et associations !

Cérémonie du 11 novembre

Une fois n'est pas coutume, un bien agréable soleil inondait la place du monument aux Morts lors de cette cérémonie destinée à rendre hommage aux victimes de la Première guerre mondiale.

Mme le Maire procédait à la lecture du message officiel, puis à la pose d'une gerbe, entourée des représentants d'associations d'Anciens Combattants. Des fleurs étaient ensuite déposées par les enfants présents. Une cérémonie de la mémoire en toute simplicité mais toujours émouvante...



INFO (MANQUE DE) CIVISME...

Nous nous sommes posé la question : fallait-il évoquer, dans ce journal municipal, les nombreuses inscriptions portées il y a plusieurs semaines sur des bâtiments communaux et d'autres privés ? Nous n'en dirons pas plus sur ces actes de dégradation regrettables qui coûtent cher à la Commune.

Aussi avons nous demandé une enquête policière. Souhaitons qu'elle puisse aboutir favorablement...

Agenda

Samedi 11 février

Soirée des Rats de Cave.

Vendredi 17 février

Carnaval des Intrépides en culottes courtes.



Vendredi 24 février

A.G. des Anciens Combattants.

Samedi 25 février

A.G. des Amis du Vieux Plassac.

Du mardi 28 février au vendredi 2 mars

Bourse aux vêtements par les Ateliers du Mascaret.



Samedi 3 mars :

Soirée des Ateliers du Mascaret.

Samedi 10 mars :

Soirée banquet de l'ACCA.

Samedi 31 mars :

Journée des Amis du Vieux Plassac avec repas gallo-romain.



Dimanche 29 avril :

Randonnée vélo.



Un repas des Aînés animé

Près d'une centaine de personnes étaient accueillies dimanche 15 janvier dernier par Madame le Maire pour le traditionnel Repas des Aînés de la commune

Ce fut une belle réussite en tous points : un excellent repas concocté par le traiteur, M. GODINAUD, une animation parfaite assurée par TOTO et son musette jusque fort tard dans la soirée... Chaudes ambiances et vrai moment de convivialité pour nos Aînés !

Le Restaurant du Port

Monsieur et Madame MILLE du Restaurant du Port nous rappellent qu'ils ont repris l'activité de rôtisserie. Ils proposent donc le samedi et le dimanche des poulets, des pintades ou des canards cuits au prix de 12 € /kg ou des cailles à 5 € pièce.

Des pommes de terre ou des frites sont également disponibles au prix de 2 € la barquette.

Il vous suffit pour cela de commander la veille au plus tard directement au restaurant ou en téléphonant au 05.57.42.16.52.



HOMMAGE

Après treize années de lutte contre la maladie, M. Xavier Dukers est décédé le 1^{er} décembre 2011.

M. Dukers a suivi une formation d'ingénieur à Alger, ville où il est né en 1936. Venu en France, il a mené toute sa carrière dans les Chambres d'agriculture des Basses-Pyrénées et de Gironde. Conseiller agricole du canton de Bourg, il fut l'organisateur des premiers concours des vins du Blayais-Bourgeois.

Sous-lieutenant pendant la guerre d'Algérie, il a terminé son temps d'officier de réserve comme lieutenant-colonel (formation à l'Ecole de guerre).

La famille Dukers s'est installée à Plassac en 1970.

Nous présentons à Françoise et à ses trois enfants nos très sincères condoléances.

Enfouissement : attention travaux !

À partir du mois de mars 2012, la sortie de la commune en direction de Blaye par la RD669 va connaître des travaux d'effacement des réseaux « électricité et téléphone ».

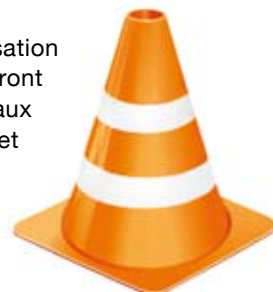
Ces travaux de sécurisation et d'embellissement verront la suppression des poteaux et des fils électriques et téléphoniques.

Ainsi, le long de la route de l'Estuaire, depuis l'école jusqu'à l'aire de pique-nique du Four à Chaux et le long de la rue de la Taillande (à partir du numéro 40 et jusqu'à la sortie de la commune), ces réseaux vont disparaître.

Les points lumineux existants seront remplacés par des candélabres simples et de couleur verte, couleur retenue dans le bourg lors des précédents aménagements. L'aire de pique-nique sera également éclairée par 2 points lumineux.

Le Conseil général va supprimer l'ancienne glissière métallique et la remplacer par une nouvelle en bois.

L'implantation de candélabres au bord d'une route départementale étant réglementée, les panneaux d'entrée et de sortie de Plassac ont été déplacés.



La vitesse est donc désormais limitée à 50 km/h.

Profitez de la vitesse réduite pour contempler la beauté de l'estuaire d'un œil (l'autre œil restant sur la route bien sûr !)

Merci pour votre patience et votre compréhension pendant la durée des travaux...



Jardins partagés

*Une visite très prometteuse des jardins partagés a eu lieu avec le Smicval.
Au programme : composteur et recyclage de déchets verts.*

Le 14 octobre dernier, dans les jardins partagés de Plassac, nous avons accueilli le SMICVAL et ses conseillers en valorisation du territoire. C'est lors d'une réunion de groupe sur le Programme de Prévention du SMICVAL (regroupant différentes entités, collectivités et associations, type Achillée et Ciboulette) qu'un partenariat a pu voir le jour pour venir épauler les jardins partagés de Plassac. Ils sont aujourd'hui au cœur d'une des actions majeures de prévention, à savoir la réduction des déchets verts et putrescibles.

En effet, la commune de Plassac et le SMICVAL réfléchissent à la mise en place d'une véritable aire de compostage dans ces jardins partagés. C'est un lieu idéal de formation et de démonstration pour la fabrication du compost.

Il pourra ainsi être possible d'apprendre sur place, avant de le reproduire chez soi.

Mais ce n'est pas tout, le compost réalisé pourra être utilisé sur les parcelles et participera à l'apprentissage du jardinage sain, sans utilisation de produits phytosanitaires.

En attendant, si vous souhaitez passer au compostage à domicile, les équipes du SMICVAL sont disponibles pour des formations gratuites et pour vous remettre un composteur individuel.

Contactez le service des conseillers en valorisation des déchets au 05 57 84 74 00. Des rendez-vous sont organisés sur simple demande.



Bravo aux Restos ...

Dimanche 8 janvier dernier, la salle des fêtes de Plassac accueillait les bénéficiaires des Restos du Cœur, conviés à partager un repas dansant pour fêter la nouvelle année.

Les bénévoles avaient fort à faire dans la salle polyvalente de Plassac pour préparer un repas de fête pour près de 200 personnes... Mais chacun avait à cœur de mettre la main à la pâte et tout fut parfait.

Ainsi, vers midi, un apéritif attendait les invités et les élus, dont Mme le Maire, qui en a profité pour rappeler son soutien à l'association. L'engagement de la commune de Plassac se traduit par le versement annuel d'une subvention, qui, pour 2012, prend la forme de bons d'achat alimentaires.

Il était temps ensuite d'apprécier le repas concocté par Patience et son époux Nador, Togolais d'origine, qui ont fait vibrer l'assemblée au son des rythmes africains, avant de passer le relais à « Pilou » qui a maintenu une ambiance musicale faisant vibrer petits et grands !

Le responsable des Restos du Cœur, Jean-Pierre PEYRAUD, profitait de l'occasion pour remercier tous ceux qui œuvrent et aident dans l'ombre, les bénévoles bien sûr, mais également les commerçants et les restaurateurs de Plassac et de l'intercommunalité.



L'événement a pu avoir lieu grâce à une subvention de la ville de Blaye, au prêt gracieux de la salle polyvalente par la Commune et au soutien des nouveaux boulangers de Plassac qui ont préparé et offert les galettes des rois.

Un bel élan de générosité !



Les nouveaux boulangers de Plassac

Le 3 novembre dernier, le départ de Fabrice GAI de la boulangerie de Plassac était officialisé. Heureusement pour la Commune, un jeune et sympathique couple, Virginie et Johann CHAUMONT, prenait la relève ! Une interview signée Francis BOUSSARD.

F.B. Pouvez-vous nous expliquer votre parcours ?

V. : Nous sommes mariés depuis 12 ans et nous avons une fille, Océane, âgée de 9 ans, qui est maintenant scolarisée à l'école de Plassac. Nous sommes tous les deux issus de familles de boulangers et de pâtisseries. J'ai un CAP de pâtisserie, mon père était pâtissier. Johann a un CAP de boulanger et un CAP de pâtissier.

Nous avons pris en 2001 la gérance de la boulangerie de mes parents à Grand Piquey, sur le Bassin d'Arcachon. C'était la plus importante de la région. Ce fut une belle expérience. En 2004, nous nous sommes installés à notre compte au Teich. En 2006, nous avons vendu notre commerce, mais la « grosse affaire » que nous espérions ne s'est pas faite. Nous avons été ensuite salariés, puis nous avons voulu nous installer à nouveau à notre compte ...

F.B. : Comment êtes-vous arrivés à Plassac ?

V. : Par les fournisseurs, nous avons appris que plusieurs boulangeries étaient à vendre sur le Blayais, Etauliers, Braud et Plassac notamment. Nous les avons visitées et Plassac a eu notre préférence.

F.B. : Ah oui et pourquoi ?

J. : La commune nous a semblé agréable et le local est fonctionnel. Il n'y avait rien à changer. L'impression générale était bonne, le « feeling » tout simplement... Le seul problème est qu'il n'y a pas de local d'habitation. Nous habitons à Mazion et ce n'est pas facile de s'organiser.

F.B. : Quelles ont été vos premières décisions ?

V. : Nous avons changé la disposition du magasin et nous avons acheté du matériel pour développer le rayon « pâtisserie ». Nous voulons également augmenter le rayon « épicerie » et avons désormais un rayon « fruits et légumes »...

Nos horaires d'ouverture sont les suivants : de 7 h 00 à 13 h 00 et de 16 h 00 à 19 h 30. La boulangerie est désormais ouverte le lundi, mais elle est fermée le mercredi, le samedi après-midi et le dimanche après-midi.

F.B. : Comment se sont passées les fêtes de fin d'année ?

J. : Plutôt bien ! Nous avons vendu beaucoup de pâtisseries, notamment les bûches bavaroises. Maintenant, c'est au tour des galettes des rois...

F.B. : Quel bilan faites-vous 2 mois après l'ouverture ?

V. : Cela se passe bien. L'accueil dans la commune a vraiment été excellent et nous avons été très surpris par la gentillesse des Plassacais. Par ailleurs, nous avons conservé Mathieu, afin qu'il termine son apprentissage et cela se passe très bien avec lui... En revanche, nous recherchons un porteur ou une porteuse de pains. Les personnes intéressées peuvent venir nous rencontrer.

F.B. : Quelles sont vos spécialités ?

V. : J'aime bien travailler les pâtisseries aux fruits. Je peux jouer avec les couleurs...

J. : C'est vrai que c'est plutôt pour les filles ! (rires) Je préfère confectionner des pains spéciaux. D'ailleurs, chaque vendredi, j'invente une spécialité, tantôt salée, tantôt sucrée. J'ai fait le « Blayais » avec du chorizo et du vin, « l'Ecureuil » avec des figes, du raisin, des noisettes et du miel. Actuellement, j'ai une idée de pain avec des pommes, des noix et du roquefort. Le vendredi, c'est vraiment selon mon inspiration. Le mieux est de venir voir (rires)...

F.B. : Peut-on faire appel à vous pour des commandes particulières ?

V. : Bien entendu. Nous confectionnons des quiches, des pizzas, des petites pâtisseries ou des plaques de tartes aux fruits pour des réceptions. Savez-vous que nous avons retrouvé des anciens clients du bassin d'Arcachon qui nous demandent des « dunes blanches », l'une de nos spécialités ? Il s'agit de chouquettes garnies et c'est excellent ! (rires).

F.B. : Je reviendrai vous voir dans un an pour faire un nouveau bilan ...

V. : Ce sera avec plaisir. Nous sommes enchantés que la Commune ait pensé à nous pour les galettes des rois de la cérémonie des vœux. Nous en avons eu un excellent retour. Pour terminer, Johann et moi, souhaitons à tous vos lecteurs une excellente année 2012.

F.B. Et bravo pour les 20 galettes préparées et offertes pour le repas des Restos du Cœur !

V. : Merci. Cela nous a semblé naturel de faire un geste à cette occasion, mais sachez qu'une personne y a également contribué, mais elle souhaite rester anonyme...

Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

À travers la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », un souhait a été émis : celui d'améliorer pour 2015 la mise en accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports.

Un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE), prévu par l'article 45, a été élaboré à Plassac et peut être consulté à la mairie :

- Il définit des priorités en matière de zones accessibles et de circuits praticables dans le contexte local.
- Il présente un état des lieux sur ces circuits, en mettant en évidence les aménagements nécessaires.
- Il précise les conditions et les délais de réalisation des équipements et travaux prévus.

La commune n'a pas l'obligation, en matière de voirie, de réaliser avant 2015 toutes les opérations jugées nécessaires par le PAVE. Cependant la programmation actuellement retenue par le Conseil municipal propose d'atteindre cet objectif.

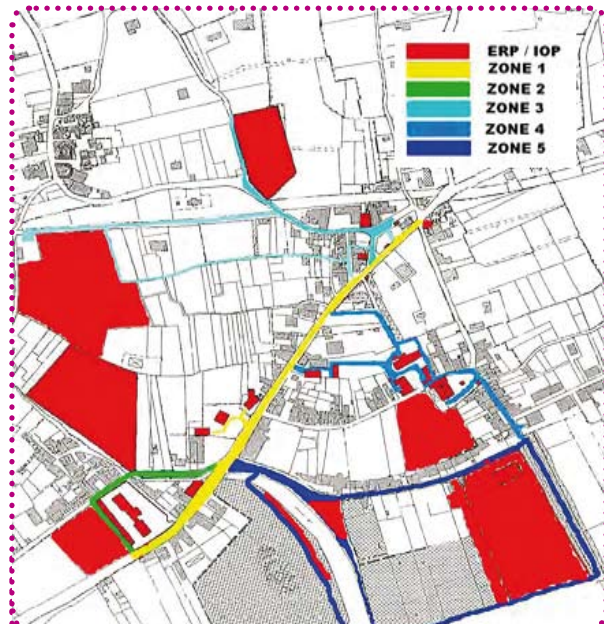
Précisons que, par ailleurs, tous les établissements recevant du public devront obligatoirement être rendus accessibles au public en 2015.

Dans notre commune, il s'agit :

- de la salle polyvalente, de 4^e catégorie, accueillant 300 personnes au maximum,
- des autres bâtiments communaux ou privés de 5^e catégorie, accueillant un nombre de personnes plus limité, tels que la mairie, l'agence postale communale, l'école, les musées, les locaux associatifs, les locaux commerciaux, etc. Ces autres bâtiments doivent être rendus au moins partiellement accessibles.

Le document ci-dessous présente les cinq zones du PAVE de Plassac ainsi que les circuits que nous souhaitons rendre accessibles, dans les limites de possibilités et de moyens.

- **La zone 1** est comprise entre l'entrée nord et le Conservatoire viticole sur la RD669 (route de l'Estuaire). Elle dessert les 4 arrêts de bus, le restaurant, le local inter-associatif, la maison des associations, la maison de retraite et le Conservatoire.
- **La zone 2** dessert l'école et l'aire de jeu du Chai.
- **La zone 3** comprend l'agence postale communale, la boulangerie, le WC public, le cimetière et le parc Saquary.
- **La zone 4** intègre le cabinet d'assurance, le local des Anciens, le local atelier du musée, la salle polyvalente, la mairie, le musée et l'église.
- **La zone 5** dessert le port, les tennis, l'aire du Peyrat, la cale de mise à l'eau et la digue.



Le planning des travaux :

En 2012 et 2013 : réalisation de quelques aménagements par les Services Techniques en plusieurs points de la commune.

En 2013 : autour de l'École et au niveau de la Rue de la Taillande, création d'un passage protégé, une signalétique précise, une réfection générale de la voirie et un passage piéton au bout du trottoir longeant le ruisseau du Chai.

Travaux également envisagés sur le port (voirie et trottoirs). Le projet détaillé est à finaliser par la commission « Port ».

En 2014 : Pose de bandes d'éveil et de vigilance au niveau des divers passages piétons de la commune, ainsi que des travaux au cimetière (trottoirs et voirie).

Enfin, en 2015 : concentration sur le « centre bourg » de la commune avec des aménagements au niveau du parking, devant le cabinet d'assurances, le chemin de la Forge, le chemin de la Mairie, l'allée de la Mairie et la Rue Chardonnet, afin de rendre la circulation sur l'ensemble de cette zone plus facile aux personnes handicapées.

Les Ateliers du Mascaret

Un beau Noël !

Invité par les responsables des Ateliers du Mascaret, le Père Noël est bien passé à Plassac !

Devant une salle polyvalente pleine à craquer, l'invité vedette a pu distribuer bonbons et friandises. L'histoire ne précise pas s'il a pu assister à toutes les représentations proposées par les divers groupes de théâtre. Signalons, l'adaptation originale de PETER PAN par les jeunes acteurs ou la pièce jouée par une troupe de lycéens.

Agenda des manifestations

- **Bourse aux vêtements** : les 28, 29 février et 1^{er} mars.
Dépôts : le mardi 28 de 9h à 18h et le mercredi 29 de 9 h à 12h.
Vente de suite : Vêtements à partir de 12 ans, accessoires, chaussures, idées cadeaux.
- **Repas dansant et costumé** : samedi 3 mars à 20h. Soirée sous le signe d'un repas traditionnel gastronomique. Costume libre.
- **Festival de théâtre « Plassac en Scène »** : du 7 au 10 juin.

Festival des scolaires : 7 et 8 juin. Soirée café Théâtre : 8 juin 20h
Rencontre adultes (amateurs et pros) : 9 juin. Rencontres jeunes : 10 juin. Les manifestations se déroulent à la salle polyvalente de Plassac. Restauration et buvette sur place.

Le Mascaret organise un stage de création de meubles en carton **du 20 au 24 Février 2012**. 35h pour créer son propre meuble, fonctionnel, solide et personnalisable ! Pour toute info, appelez le Mascaret au 05 57 42 27 65.

Agenda de l'ACCA

(Association Communale de Chasse Agréée)

- Repas de la chasse : le 10 mars à la salle des fêtes
- Assemblée générale : le 6 avril à 18 h au local inter-associatif
- Marchés nocturnes : les 4 mai, 8 juin, 6 juillet
- Vide-greniers : les 6 mai, 10 juin, 8 juillet

Les Rats de Cave

Samedi 11 février 2012, les Rats de Cave et Myriam de Saint-Ciers-sur-Gironde vous proposent des stages de danses de salon « Tango et Cha cha » de 17 h à 19 h. Une soirée dansante avec repas vous sera également proposée. Le principe est simple : chacun apporte un plat (salé ou sucré) et des boissons.

L'événement se déroule à la salle polyvalente de Plassac. Tarifs pour les adhérents : 8 €, 10 € pour les non adhérents. Soirée dansante uniquement : 5 € pour tous.

Renseignements et réservation auprès de Françoise au 06 82 11 99 82 ou de Valérie au 06 86 97 71 14.

Les Reflets de l'Estuaire

Exposition

Notre exposition a lieu à Blaye **jusqu'au 15 février 2012**, au restaurant d'application du Lycée Professionnel de l'Estuaire. De nombreuses nouvelles œuvres seront présentées avec pour certaines des techniques atypiques... À ne pas manquer !

Les ateliers

Nouvelle technique depuis le lundi 2 janvier au matin, sanguine et collage. Il est toujours possible de s'inscrire pour ce module d'un trimestre. En savoirs théoriques, après Marcel Duchamp, nous allons « découvrir » l'école du Bauhaus.



Pour le dernier cours 2011 du mardi matin, les élèves ont eu leurs cadeaux de fin d'année ; le sujet : « le Canevas du Bonheur : Tissage du Souverain Bien » à méditer !

Le cours mensuel du jeudi après-midi aborde plus particulièrement l'aquarelle et le pastel avec un thème donné pour qui le désire. Les cours enfants du mercredi matin et ceux pour adolescents du vendredi soir ont beaucoup de succès. L'atelier des 15 artistes est dynamique et productif.

Motion contre la libéralisation des droits de plantation

Lors de sa séance du 14 Novembre 2011, le Conseil Municipal s'est montré très inquiet à la lecture du projet visant à rendre totalement libre la plantation de vignes. Aussi, le Conseil a fermement décidé de soutenir l'action des diverses organisations professionnelles de viticulteurs en adoptant une motion contre cette libéralisation. Ci-dessous, le texte... dans son intégralité !

- > Considérant la décision prise en 2008 de rendre totalement libre la plantation de vignes sur tout le territoire de l'Union Européenne à partir du 1^{er} janvier 2016,
- > Considérant que la plantation de vignes est régulée dans certains Etats membres depuis les années 1930, et dans l'Union Européenne depuis les années 1970,
- > Considérant que la Commission a proposé dans la dernière réforme de l'OCM de diminuer le potentiel à travers le financement d'un plan d'arrachage, et dans le même temps de libéraliser les plantations à partir du 1^{er} janvier 2016,
- > Considérant que ces deux mesures sont antinomiques,
- > Considérant les conséquences probables de la libéralisation des plantations sur l'économie, l'aménagement du territoire, les paysages, le tourisme, l'environnement : surproduction, chute des prix, diminution de la qualité, perte de notoriété, disparition des exploitations familiales, délocalisation du vignoble vers les plaines, concentration du secteur,

- > Considérant les très vives inquiétudes que provoque cette décision chez les professionnels, les élus, et plus largement les citoyens,
- > Considérant que la quasi-totalité des pays producteurs dénoncent aujourd'hui cette décision et demandent à la Commission de maintenir cet outil de régulation du potentiel de production,
- > Considérant les initiatives déjà constatées en matière d'achat de terrains et de spéculation immobilière, suscitant l'inquiétude des vignerons,
- > Considérant que l'encadrement du potentiel de production ne freine pas le développement des exploitations mais permet d'assurer un équilibre entre l'offre et la demande,

Nous, élus,

- > Demandons au Gouvernement et au Chef de l'Etat de poursuivre leurs efforts pour constituer une majorité qualifiée des Etats membres opposés au projet de libéralisation,
- > Invitons le Conseil des Ministres de l'Agriculture à acter ensuite ces positions gouvernementales,
- > Demandons à la Commission Européenne d'abandonner son projet et de présenter une nouvelle proposition,
- > Appelons le Parlement Européen à prendre toutes les mesures adéquates pour accompagner cette démarche et la faire aboutir au plus vite,
- > Et invitons les autres élus et collectivités locales à s'associer à cette motion.



Monoxyde de carbone : attention danger !

Chaque hiver, malgré les campagnes d'information et les rappels des mesures de prévention, le monoxyde de carbone est responsable de plusieurs milliers d'intoxications dont une centaine mortelles.

Incolore et inodore, le monoxyde de carbone est un gaz indétectable par l'homme. Les symptômes de l'intoxication sont : maux de tête, nausées, confusion mentale, fatigue, évanouissement. Il faut donc impérativement respecter les recommandations suivantes :

- Faire entretenir les appareils de chauffage et de production d'eau chaude à combustion par un professionnel qualifié ;
- Faire ramoner les conduits d'évacuation des fumées par un professionnel qualifié ;
- Ne jamais utiliser de façon prolongée un chauffage d'appoint à combustion ;
- Ne jamais obstruer les grilles de ventilation, même par grand froid ;
- Aérer quotidiennement l'habitation, même par temps froid.

En cas de soupçon d'intoxication, aérer les locaux, arrêter les appareils à combustion, évacuer les lieux et appeler les secours (le 15, le 18 ou le 112).



Retrouvez ci-dessous les résumés des comptes-rendus des conseils municipaux. Leurs versions intégrales sont disponibles en Mairie et sur le site internet de la commune.

LUNDI 14 NOVEMBRE 2011

1 - Taxe d'aménagement

La Taxe Locale d'Équipement, taxe payée au profit des communes à l'occasion des dépôts de permis de construire, est remplacée par la Taxe d'Aménagement (réforme de la fiscalité d'urbanisme). Le Conseil retient (majorité) un taux de 3%.

2 - Concession au SDEEG (Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde)

Le Conseil accepte (unanimité) de transférer au syndicat départemental un pouvoir en matière de supervision des réseaux.

3 - Lâcher de petits esturgeons européens

Consulté sur ce projet, le Conseil émet un avis favorable (unanimité).

4 - Pouvoirs de police spéciale en matière d'assainissement et de déchets ménagers

Mme le Maire informe le Conseil qu'elle ne souhaite pas transférer ces pouvoirs au Président de la CCB. Accord du Conseil.

5 - Avis de principe sur la réalisation d'une étude sur l'intérêt d'étendre les compétences du Syndicat des eaux du Blayais (SIEB) à l'assainissement

Le Conseil émet un avis défavorable (majorité) à l'étude d'intérêt envisagée par le SIEB.

6 - Motion sur la libéralisation des droits de plantation prévue par l'Union Européenne

Le Conseil, à l'unanimité, soutient la motion proposée par les professionnels (cf. article page 9).

7 - Rapport 2010 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif

Le coût de ce service, malgré les investissements réalisés, est inférieur à ceux pratiqués dans de nombreuses communes. Le Conseil émet un avis favorable sur le rapport.

8 - Nouveau plan de la commune

Les plans établis par Monsieur LOIRAT comprennent plusieurs planches superposables permettant de repérer les lieux-dits, les nouveaux noms de rues, les chemins de randonnées, les principaux bâtiments de la commune, les châteaux viticoles, les commerces, les chambres d'hôtes, etc. Ils figurent sur deux panneaux à installer au parking du Four à Chaux et Place du Rey. Il est également prévu de remettre un plan complet aux habitants de la commune. Le Conseil valide ces plans à l'unanimité.

9 - Déplacement de la croix à côté de l'Eglise

Le Conseil accepte, à l'unanimité, la dépose et le déplacement de cette croix (le futur emplacement reste à déterminer).

10 - Subvention pour une association

Accord pour le versement d'une subvention exceptionnelle de 800 € au profit de l'ACCA pour l'organisation de marchés nocturnes en 2011.

11 - Décisions budgétaires modificatives

Décisions prises pour la réalisation des dalles recevant les tables de pique-nique (3.065,89 €), l'extension du réseau électrique pour une nouvelle construction (2.976,15 €) et les travaux de réparation des digues suite à Xynthia, après obtention d'une aide de l'Etat.

12 - Principales questions diverses

Projet de piste cyclable Blaye-Plassac : première réunion le 14 décembre.

Commission « voirie-environnement-bâtiments communaux » : principe d'une réunion le 4^e lundi de chaque mois.

LUNDI 12 DÉCEMBRE 2011

1 - Aide alimentaire aux « Restos du Cœur »

À leur demande, le Conseil accepte, à la majorité, d'allouer aux « Restos du Cœur » une aide d'un montant de 500 € sous la forme de bons d'achats alimentaires en remplacement de la subvention de 400 €.

2 - Redevance d'occupation du domaine public

Le Conseil accepte, à l'unanimité, la fixation du principe d'une redevance d'occupation du domaine public et de percevoir de France TELECOM au titre de cette redevance la somme de 2.982 € pour les 5 dernières années.

3 - Reliquat F.E.M.R.E.B.

Demande de subvention auprès du Syndicat d'Électrification du Blayais pour la somme de 2.943,65 € pour travaux d'éclairage public.



4 - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (P.A.V.E.)

Celui-ci consiste en un état des lieux de la voirie et des espaces publics, en un relevé des éventuelles difficultés qui pourraient exister pour les personnes handicapées. (voir Dossier page 7). Ce plan sera transmis au service de la D.D.T.M. compétent.

5 - Mise à jour du plan de financement de la réhabilitation de l'ancien logement du postier

Le Conseil adopte, à la majorité, les nouveaux plans de financement concernant l'appartement, le local commercial, la réserve foncière et l'Agence Postale Communale.

6 - Décisions budgétaires

Le Conseil accepte, à la majorité, d'allouer à chaque employé communal un avantage de 140 € sous la forme de chèque «CADHOC».

7 - Questions diverses

- **Aide au permis de conduire** : Dans le cadre de ce dispositif, un jeune, dont le permis de conduire sera financé par le Conseil général, devra assurer un travail non rémunéré de 70 heures pour la commune.
- **SMICVAL** : le projet des « jardins partagés » récemment mis en place dans la commune a été cité en exemple.
- **Syndicat des Eaux du Blayais** : des représentants du Syndicat viendront prochainement à l'Ecole pour une information sur les économies d'eau. Par ailleurs, il est en attente d'un devis de la S.A.U.R. pour un contrôle général du réseau d'assainissement.
- **S.I.A.R.** : des informations sur l'étude hydraulique réalisée par la société SOGEMAD pour le compte du S.I.A.R. sont données dans le cadre de la prévention des inondations.

LUNDI 9 JANVIER 2012

1 - Plan de Formation Mutualisé

Le Conseil valide le Plan de Formation Mutualisé prévoyant les diverses formations professionnelles des employés communaux jusqu'en 2013.

2 - C.C.B. : rapport d'activités 2010

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité ce rapport d'activités. L'année 2010 a été marquée par la fusion de la C.C.B. et du SIVOM du Pays Blayais. La C.C.B. regroupe désormais les 13 communes du canton pour environ 15.000 habitants. Dans le cadre de cette fusion, les compétences de la C.C.B. n'ont pas été modifiées. 2 priorités ont été définies en 2010 : le tourisme et le pôle-santé.

Le budget 2010 s'établit comme suit: les recettes s'élèvent à 6.340.747,78 € en fonctionnement et à 335.051,52 € en investissement et les dépenses ont été arrêtées à 5.944.762,18 € en fonctionnement et à 423.504,86 € en investissement.

Le compte administratif 2010 fait apparaître un total cumulé de 7.933.345,75 € en recettes et de 7.084.931,93 € en dépenses.

3 - Acceptation de chèques

Le Conseil accepte, à l'unanimité, l'encaissement de 2 chèques d'un montant de 7.267,23 € et de 1.549,21 € correspondant aux indemnités dues dans le cadre d'un arrêt de travail d'un employé communal.

4 - Amortissement des études

Le Conseil accepte, à l'unanimité, un amortissement sur la seule année 2012 de l'étude sur la passerelle de Blaye réalisée en 2002 pour un coût de 454,48 € et de l'étude sur le Château d'Eau de Plassac réalisée en 2009 pour un coût de 2.296,32 €.

5 - Etude du Port

Le Conseil décide, à l'unanimité, de confier au Cabinet ECTAUR la réalisation d'une étude sur l'aménagement du Port pour un montant de 2.550 € H.T. et valide la venue de M. SAINT ANTONIN en qualité de membre de la commission « Port ».

6 - Subventions aux associations et tarifs municipaux

Le Conseil décide, à l'unanimité, le maintien, en 2012, des tarifs portuaires, des tarifs de l'assainissement, du tarif de la cantine et de la garderie scolaire et des tarifs au cimetière. Le Conseil, adopte, à l'unanimité, les subventions aux associations.

7 - Questions diverses

- **Syndicats** : quelques éléments sont fournis concernant les syndicats du Collège et du Lycée. Ces derniers sont maintenus dans le cadre du nouveau schéma intercommunal.
- **Villa Matilde** : un groupe de travail a été constitué et les réflexions sur l'aménagement de ce bâtiment se poursuivent dans une optique de « gîte jacquaire ».
- **Assainissement** : des contacts seront prochainement pris avec les Plassacais concernés par les réhabilitations urgentes des installations d'assainissement individuel.



Tous au Jardin !

Les conseils avisés du spécialiste Dédé le Jardinier.

Travaux au mois de janvier, février et mars :

Janvier : au potager, semer navets, radis et carottes courtes. Semer du chou-fleur pour repiquage en février et mise en place en mars. Au jardin d'agrément, bouturer les pieds mères de pélargoniums et fuchsias. Planter des arbustes à feuillage caduc. Tailler les vivaces.

Au verger tailler pommiers poiriers et cognassiers. Planter des fruitiers à racines nues et apporter du compost aux autres.

Février : semer choux (frisés et cabus) poireaux et carottes. Commencer le semis au chaud en godets des tomates, aubergines, poivrons.

Semer pois de senteur, œillets de poète au chaud. Tailler les vivaces comme bruyères et lavandes. Commencer la taille des rosiers à terminer en mars.

Au verger, terminer la taille des fruitiers à pépins. Traiter les pêchers à la bouillie bordelaise contre la cloque, avant le gonflement des bourgeons.

Mars : semer sous abri radis de printemps et carottes d'été en sol bien préparé. Semer les choux de Bruxelles sous tunnel. Pailler les fraisiers. Semer fèves et pois à grains ronds si cela n'a pas été fait en automne.

Tailler arbustes à floraison estivale. Diviser les vivaces trop serrées. Semer des annuelles (clarkia, pied d'alouette, pois de senteur volubilis) dès la fin du mois.

Apporter un peu de compost au pied des fruitiers ou de l'engrais azoté pour favoriser leur démarrage.

Météo

Rappel des moyennes de température minimale et maximale et total des précipitations.

Mois	Année 2010			Année 2011		
Octobre	8°58	19°	79 m/m	10°16	20°38	43 m/m
Novembre	6°03	10°56	199 m/m	9°23	15°63	38 m/m
Décembre	0°16	7°03	79 m/m	5°74	11°26	205 m/m

Relisting municipal

Vous aurez certainement remarqué la nouvelle présentation de votre bulletin municipal. En effet, l'agence eden, nouvellement installée à Plassac, a gentiment proposé son aide afin de rendre ce journal plus agréable et plus attractif.

Se faire conseiller par des « professionnels de la communication » nous a été très précieux. Nous espérons que cette nouvelle mouture vous plaira. Si tel est le cas, nous continuerons donc dans le même sens....

Bulletin municipal d'information de la Commune de Plassac - N° 82 : janvier 2012

Dépôt légal Préfecture de Gironde : le 7 juillet 1993

Responsable de la publication : Francis BOUSSARD

Conception/création : agence eden

Crédits photos : Christian MICHEL, Mairie et associations de Plassac®

Numéros utiles

MAIRIE DE PLASSAC

7 allée de la Mairie BP 4 - 33393 Plassac

Ouverture au public : le lundi de 10 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 18 h 00 - Du mardi au vendredi de 10 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00.

Permanence téléphonique : 05.57.42.07.05 du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 18 h 00.

Photocopies : seules les photocopies nécessaires aux dossiers administratifs faits en Mairie seront effectuées par le secrétariat à titre gratuit.

CANTINE SCOLAIRE

Prix du repas : 2,10 euros

GARDERIE SCOLAIRE

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7 h 30 à 8 h 50 et de 16 h 30 à 18 h 30. Prix : 0,55 euros/heure/enfant.

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Ouverture du lundi au samedi de 9 h 30 à 12 h 30. Tél. 05.57.42.30.79.

RAMASSAGE DES POUBELLES

Le lundi matin. Si le lundi est férié, le ramassage est avancé au samedi. Les sacs jaunes sont ramassés tous les 15 jours. Reportez-vous au calendrier distribué par la Mairie.

RAMASSAGE DE LA FERRAILLE

Le premier lundi de chaque mois. Si le lundi est férié, le ramassage a lieu le lundi suivant. Seule la ferraille est ramassée tout autre objet doit être déposé à la déchetterie de St Paul.

DÉCHETTERIE DE ST PAUL DE BLAYE

Déchetterie gratuite ouverte tous les jours sauf le dimanche du 1^{er} février au 31 octobre de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00.

Du 2 novembre au 31 janvier de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00. Tél. 05.57.42.81.51.

Etat civil

DÉCÉS :

Robert Joseph MOIA
à l'âge de 88 ans

Jean-Pierre TRECUCU
à l'âge de 63 ans

Marthe Josette LACOSTE
à l'âge de 83 ans

Xavier Maurice DUKERS
à l'âge de 75 ans

Jeanne Lucienne Josette HILAIRE
à l'âge de 90 ans